

SUIVI HYDROLOGIQUE DU BASSIN DE L'OR

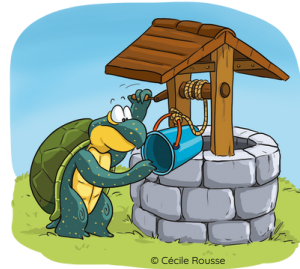


Bulletin du 8 juillet 2025

Depuis le début de la saison hydrologique (septembre), les **cumuls de pluie** sont proches des normales, malgré un mois de juin particulièrement sec.

Depuis le dernier bulletin (24 juin), quasiment **aucune pluie** n'a eu lieu sur le bassin, hormis quelques orages très localisés. Parallèlement, un **fort épisode de canicule** qui est désormais le nouveau record pour un mois de juin (devant 2003 ou 2022), s'est produit.

Il n'est **pas attendu de pluies significatives** dans les semaines à venir.



Vigilance sécheresse

Suis-je concerné par une restriction ? Allez sur : **"Restr'Eau"**

> Date du dernier "Comité de Ressources en Eau" : 08/07/2025. Prochain le : 22/07/2025

> Lien vers l'arrêté préfectoral de restriction d'eau en vigueur (15/07/2025).

COURS D'EAU :



Sur les sites de suivi du Symbo, une **baisse significative des cours d'eau** s'est produite en parallèle de l'important épisode de canicule de fin juin/début juillet.

Une **vigilance particulière est nécessaire sur le territoire** vis-à-vis de l'usage de l'eau.



Salaison

Photos et mesures des niveaux d'eau extraits du suivi terrain réalisé par le Symbo pour élaborer ce bulletin



Cadoule

- Pluviométrie (depuis Sept.)
- Ecoulement visible
- Faible écoulement
- Pas d'écoulement
- Assec
- Tendence du niveau d'eau (depuis le dernier Comité Ressource en Eau)



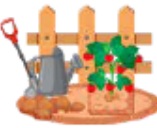
Dardaillon

EAUX SOUTERRAINES :

Principales nappes d'eau souterraines du bassin de l'Or :

- Nappe "Castries-Sommières"** (Zone 17 : Arrêté Cadre Dép.) : Niveau normal pour la saison, mais en baisse
- Nappe "Mauguio-Lunel" ("Villafranchien")** : Niveau normal pour la saison, mais en baisse

PARTICULIERS



Jardins potagers individuels



Jardins collectifs



Stations de lavage



Façades, toitures, et autres surfaces imperméabilisées



Lavage des embarcations en aires de carénage



Pelouses, massifs fleuris



Navigation fluviale



Lavage de véhicules par des particuliers (y compris bateaux de plaisance)

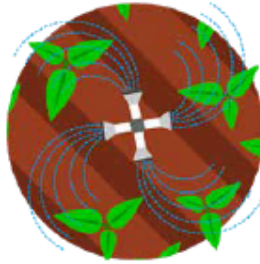


Fontaines



Piscines privées (plus d'1 m²)

EXPLOITANTS AGRICOLES



Irrigation des cultures

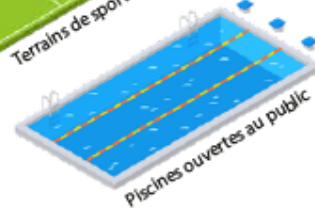


Autres plantations

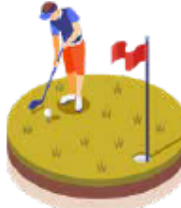
COLLECTIVITÉS / ENTREPRISES



Terrains de sport



Piscines ouvertes au public



Golfs



Fontaines



Irrigation pour plantations d'arbres ou arbustes de - de 3 ans



Douches de plage



Espaces verts et ronds-points



Remplissage / vidange des plans d'eau



Travaux en cours d'eau



Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

INDUSTRIELS



Installations de production d'électricité d'origine hydraulique



Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Exploitation des activités artisanales ou industrielles hors ICPE